

Bien immobilier expertisé : **23 BIS RUE DE LA PAIX**

Votre N° de dossier :

**536634**

**65690 BARBAZAN DEBAT**

Lot(s) : Demandé - Non communiqué à ce jour  
Références cadastrales : Demandé - Non communiqué à ce jour

Votre  
**BIEN**



Appartenant à : Monsieur GARCIA Amalio  
65430 SOUES  
Expertise demandée par : Monsieur GARCIA Amalio (propriétaire)  
SOUES  
Visite effectuée le : 07/06/2013  
Nature / état de l'immeuble : Non meublé

## La SYNTHÈSE des CONCLUSIONS

**IMPORTANT :** Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet



### Diagnostic AMIANTE : POSITIF (DDT page 4)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.



### Diagnostic TERMITES : NEGATIF (DDT page 14)

Les parties examinées du bien ne comportent aucune trace visible sans démontage ni sondage destructif d'infestation par les termites.



### Diagnostic GAZ (DDT page 20)

Les parties visitées ne comportent aucune anomalie.



### Diagnostic ELECTRICITE (DDT page 23)

Il a été repéré une ou plusieurs anomalie(s) sur l'installation intérieure d'électricité.

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE**Code de la Construction et de l'Habitation art. R 134-1 à R 134-5 - Décret n° 2006-1147 du 14 sept. 2006 - Arrêté du 15 septembre 2006 - **modèle 6.1****Bien immobilier expertisé : 23 BIS RUE DE LA PAIX  
65690 BARBAZAN DEBAT**

Lot(s) : Demandé - Non communiqué à ce jour  
 Références Cadastres : Demandé - Non communiqué à ce jour  
 Type de bien : Maison

Appartenant à : Monsieur AMALIO GARCIA  
 65000 TARBES

Propriétaire des installations communes : sans objet  
 Visite effectuée le : 20/06/2008  
 Expert : Yannick Loubeau

**CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE :**

Obtenues par la méthode 3CL, version V15c ; prix des énergies indexés au 15 août 2006

	Consommation en énergie finale			Consommation en énergie primaire		Frais annuels d'énergie	
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub>			détail par usage en kWh <sub>ep</sub>			
<b>Chauffage</b>	11919	kWh <sub>ef</sub>	gaz naturel	16884	KWh <sub>ep</sub>	713	€ TTC
	4965	kWh <sub>ef</sub>	bois	0	KWh <sub>ep</sub>	0	€ TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	2571	kWh <sub>ef</sub>	gaz naturel	2571	KWh <sub>ep</sub>	123	€ TTC
	0	kWh <sub>ef</sub>	sans objet	0	KWh <sub>ep</sub>	0	€ TTC
<b>Refroidissement</b>	0	kWh <sub>ef</sub>	électrique	0	KWh <sub>ep</sub>	0	€ TTC
<b>Totaux</b>				19454	KWh <sub>ep</sub>	1023	€ TTC

ATTENTION : le total des frais annuels d'énergie indiqué inclut le coût des abonnements (électricité et/ou gaz) en plus des consommations

**CONSOMMATIONS ENERGETIQUES**

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation indicative : **208 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an****ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)**

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **37 kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

Logement économe	
< 50	A
51 à 90	B
91 à 150	C
151 à 230	D
231 à 330	E
331 à 450	F
> 450	G
Logement « énergivore »	

Faible émission de GES	
< 5	A
6 à 10	B
11 à 20	C
21 à 35	D
36 à 55	E
56 à 80	F
> 80	G
Forte émission de GES	

Nota : - si le type d'abonnement (gaz ou électricité) ne nous a pas été communiqué avec précision, une valeur moyenne de 125€ sera attribuée pour le calcul conventionnel des dépenses.

-Le propriétaire doit fournir à Allo Diagnostic les informations nécessaires (date de construction, âge de la chaudière...), le rapport d'inspection annuel des chaudières de plus de 20 kWh et, le cas échéant, les factures d'énergies des trois dernières années. Allo Diagnostic ne saurait être tenue pour responsable en cas de manquement à cette obligation.

-En l'absence des factures d'énergie pour les logements avec chauffage / ECS collectif, une estimation sera réalisée avec la méthode 3CL

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° les lots, propriétaire ; factures d'énergie...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.

- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, s'il est procédé à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.

CE RAPPORT EST UTILISABLE DIX ANS A COMPTER DE LA DATE D'ÉDITION NOTÉE CI-DESSOUS (ARRÊTÉ DU 15 SEPT. 2006 RELATIF AU DPE)

Édité à Tarbes, le vendredi 20/06/2008

Expert : Yannick Loubeau